

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NB 638974 INC.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 18 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	29 sept. 2021	14 oct. 2021
Commentaires : Une preuve d'une vérification du dossier DS valide a été envoyée au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	06 oct. 2021	14 oct. 2021
Commentaires : Une preuve planification fut envoyée au mentor en assurance de la qualité. L'administrateur doit continuer de s'assurer que les activités quotidiennes soient délibérément planifiées dans tous les groupes. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	29 sept. 2021	18 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les preuves de conformité furent envoyées au mentor en assurance de la qualité. Aucune visite n'a eu lieu à cette date.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2021

Date

original signé par
Joanne Goguen

Le 19 octobre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date